

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion au Parlement européen, à Bruxelles, du coordinateur de « De español a español por la Constitución » (D'Espagnol à Espagnol pour la Constitution), Amalio de Marichalar, comte de Ripalda, au nom de 30 associations de la société civile, avec Sergio Alonso de León, conseiller juridique de la présidente du Parlement européen

Le coordinateur de « De español a español por la Constitución » (D'Espagnol à Espagnol pour la Constitution), Amalio de Marichalar, comte de Ripalda, a été reçu par le conseiller juridique de la présidente du Parlement européen, Sergio Alonso de León, et, au nom de 30 associations de la société civile de nombreux endroits d'Espagne, il a abordé avec lui les questions suivantes, après avoir remercié la présidente du Parlement européen d'avoir facilité cette rencontre.

1. La dénonciation formelle de la loi d'amnistie inconstitutionnelle qui, depuis sa proposition et son adoption, a été dénoncée par tous les organismes compétents et la société civile, avec de nombreux rapports et avis dénonçant sans aucune ambiguïté cette loi inconstitutionnelle, car elle favorise 7 votes corrompus pour pouvoir gouverner en échangeant des jugements contre des faveurs politiques, ce qui met fin à l'indépendance judiciaire, met fin à l'égalité de tous les Espagnols, favorise la malversation, le terrorisme et le Rusiagate, et qui suscite en outre des protestations quotidiennes dans la rue depuis qu'elle a été rendue publique, avec déjà 566 jours consécutifs d'opposition dans la rue, exemple unique de défense de la démocratie, en plus de la récente manifestation à Burgos le 6 avril et à Colon à Madrid le 10 mai dernier, ainsi que celle que nous organiserons à Séville le 30 de ce mois. De plus, notre entrée dans l'Europe a dû être frauduleuse, puisqu'il a fallu accorder une amnistie qui avait déjà été accordée lors du changement de régime. Cela signifie-t-il que nous n'étions pas homologables lors de notre entrée dans l'Europe à l'époque ?
2. La dénonciation formelle de l'attaque aveugle et très grave du gouvernement, et à sa tête son président, contre les juges et l'indépendance judiciaire, et donc contre la séparation des pouvoirs ; ainsi que l'attaque contre les médias libres, et de manière très grave, le mépris et l'attaque quotidiens contre la Couronne.
3. La dénonciation du non-respect flagrant du renouvellement du C.G.P.J. qui, bien qu'il ait été décidé, sans que les conditions préalables aient été réunies, dans le cadre d'un accord entre le PP et le PSOE, n'est pas mis en œuvre, et le non-respect, avant l'accord et maintenant, de l'exigence européenne selon laquelle les juges sont élus par les juges, ce qui entraîne une situation très dangereuse en Espagne.
4. La dénonciation formelle de 41 atteintes à la Constitution et à l'État de droit par le gouvernement, énoncées une à une devant le conseiller juridique.
5. La dénonciation de l'annulation de la dette de la Catalogne, qui rompt l'égalité entre tous les Espagnols.
6. La dénonciation de tout ce qui concerne le Rusiagate, soutenu par les autorités catalanes, et tout ce qui concerne le détournement de fonds publics par ces autorités, qui ont perpétré un coup d'État. - Tout cela avec le consentement et le soutien du gouvernement.

7. La dénonciation de la non-reconnaissance du président Edmundo González Urrutia par le président du gouvernement et le soutien complice à un usurpateur alors que le Parlement européen l'a reconnu, à l'exception du vote socialiste à la demande de son chef, le président du gouvernement espagnol.
8. La dénonciation de la nomination de la vice-présidente de la Commission européenne, responsable avec le président du gouvernement de ne pas avoir apporté tous les moyens de secours à Valence, Castille-La Manche et Malaga dès les premières minutes, ainsi que des circonstances qui ont pu influencer l'aggravation de la tragédie et de ne même pas s'être rendue à Valence depuis le 29 octobre dernier. Il n'a pas non plus été vu lors de la visite, ces derniers jours, des associations de victimes et de personnes touchées à Bruxelles, où elles ont été reçues par la présidente de la Commission européenne.
9. La dénonciation explicite de ce que signifie un président de la Cour constitutionnelle aux ordres du gouvernement. Un procureur général aux ordres du gouvernement et mis en examen, ainsi que le reste des institutions phagocytées et mises sous tutelle par le gouvernement (Cour des comptes, CIS, Conseil d'État, RTVE... et maintenant aussi des entreprises privées comme Indra ou Telefónica.
10. La dénonciation du manque de transparence et de détails sur la localisation des fonds européens et leur utilisation.
11. La dénonciation des autorités catalanes pour ne pas avoir fait comparaître la semaine dernière devant le Parlement européen la conseillère à l'Éducation afin d'expliquer pourquoi on ne peut pas parler espagnol en Catalogne.
12. La dénonciation du refus de deux ministres de recevoir lundi une délégation du Parlement européen afin d'expliquer pourquoi les normes européennes exigeant des pourcentages minimums pour obtenir une représentation parlementaire ne sont pas appliquées.
13. La dénonciation pour avoir conclu un accord avec un parti qui compte des assassins et des terroristes sur ses listes électorales et pour avoir dénoncé l'Europe qui ne prescrit pas les crimes de sang et n'enquête pas sur plus de 350 assassinats encore non élucidés, et qui, dans le même temps, facilite la réinsertion frauduleuse de nombreux condamnés.
14. La dénonciation de la corruption la plus flagrante qui entoure le président du gouvernement, son gouvernement et son parti, qui scandalise chaque jour l'Europe entière et le monde démocratique, et qui enfreint les normes éthiques et de conformité les plus élémentaires. Cette question est d'une extrême gravité pour la bonne gouvernance et la bonne réputation qui doivent être exigées de tout membre de l'administration de l'État et, bien sûr, avec la plus grande rigueur de la part de son plus haut représentant. Par exemple, l'Espagne est pointée du doigt pour la corruption de la femme du président du gouvernement dans la presse mondiale.
15. La transmission de l'effort exceptionnel et démocratique que la société espagnole mène avec une manifestation quotidienne à Madrid et à Burgos, qui dure depuis maintenant 566 jours, contre la loi d'amnistie inconstitutionnelle ; exemple unique de revendication de la démocratie depuis la base sociale la plus diversifiée et de toute idéologie. Le « we the people », chaque jour, criant pour la démocratie. Les 293 jours consécutifs, aujourd'hui, de manifestation pour le Venezuela et son président González Urrutia, son opposition héroïque et pour María Corina Machado, phare de la liberté et de la démocratie dans le monde.

La manifestation qui a rassemblé plusieurs millions de personnes à Burgos le 6 avril dernier, la manifestation massive sur la place Colón à Madrid samedi dernier... la prochaine, en « temps réel » dans 9 jours à Séville... ainsi que les quatre autres manifestations massives à Madrid, Barcelone et Séville au cours des deux dernières années, ce qui est absolument exceptionnel en plus de 40 ans de démocratie. La nouvelle manifestation que nous allons probablement organiser à Santander, dans une lutte sans relâche face à cette situation exceptionnelle et extrêmement grave.

En conséquence de tout ce qui précède, Amalio de Marichalar a demandé instamment au conseiller juridique :

1. La prise de position ferme du Parlement européen au niveau institutionnel sur tous les points susmentionnés et l'exigence envers l'Espagne du strict respect de la Constitution face aux attaques indiscriminées dont elle fait l'objet.
 2. La déclaration en faveur du strict respect des principes de l'État de droit que l'Europe prône dans les différents articles du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
 3. La déclaration explicite aux autres institutions européennes transmettant ces demandes de la société civile, et la demande de pouvoir les visiter d'urgence avec la médiation du Parlement.
 4. La proposition d'approfondir tout aspect juridique et technique, avec le service compétent, afin de régler tous les aspects de toutes les demandes après examen de l'ensemble des documents fournis lors de la réunion.
 5. La nécessité impérieuse d'obtenir dès la réunion d'aujourd'hui, avec un calendrier précis, des résultats concrets et convaincants qui puissent apporter des solutions, la tranquillité et l'espoir aux citoyens, quelle que soit leur opinion, mais qui voient dans la réalité espagnole une situation abyssale, constatée par des FAITS quotidiens qui rendent nécessaire l'application de mesures extraordinaires.
 6. L'impérieuse nécessité pour la présidente et les plus hauts responsables de pouvoir se rendre dans toute l'Espagne pour rencontrer la société civile et constater l'extrême nécessité et l'urgence face à un gouvernement qui ne croit pas aux fondements démocratiques minimaux, et que la séquence des événements indiqués ici montre le caractère absolument exceptionnel de la prise de mesures également extraordinaires et exceptionnelles.
- L'extrême urgence de tout cela, compte tenu de la situation qui dépasse également les partis d'opposition, qui se trouvent actuellement dans une situation où l'État de droit est totalement bloqué et où ils ne peuvent adopter leurs propres mesures pour le défendre, les institutions qui constituent le contre-pouvoir, comme la Cour constitutionnelle, étant paralysées.
7. La constatation du long dossier de plaintes déposées depuis près de cinq ans, qui prouve l'absence de réaction de la part du gouvernement et, au contraire, un renforcement du rejet de l'État de droit, et donc la nécessité non seulement d'attirer l'attention, mais aussi d'exiger immédiatement le rétablissement complet

de l'État de droit dans son esprit et dans sa lettre, et non seulement de suspendre immédiatement les fonds européens destinés à l'Espagne, mais aussi d'exiger dès à présent le respect des règles fondamentales.

Après l'explication détaillée de tous les points ci-dessus, il a été convenu de donner suite à ce qui a été dit, compte tenu de l'extrême urgence de la situation en Espagne et du fait que le conseiller juridique de la présidente du Parlement européen a reconnu à la fois la gravité de la loi d'amnistie, qui a sans aucun doute des répercussions en Europe, ainsi que l'accord sur les autres points abordés, dont le dossier complet a été remis par Amalio de Marichalar à Sergio Alonso de León, conseiller juridique de la présidente du Parlement européen.

Amalio de Marichalar a demandé à Sergio Alonso de León de transmettre ses remerciements particuliers à la présidente du Parlement européen pour cette réunion et de lui faire part de tout ce qui a été dit au sujet de la situation plus que critique sur laquelle les deux parties se sont accordées.

Bruxelles, le 21 mai 2025